

Demande de décision préjudicielle présentée par le Spetsializiran nakazatelen sad (Bulgarie) le 21 octobre 2019 – procédure pénale contre UC et TD

(Affaire C-769/19)

(2020/C 27/20)

Langue de procédure: le bulgare

Juridiction de renvoi

Spetializiran nakazatelen sad

Parties dans la procédure au principal

UC et TD

Question préjudicielle

Une loi nationale est-elle conforme à l'article 6 de la directive 2012/13/UE du Parlement européen et du Conseil, du 22 mai 2012, relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales (JO 2012, L 142, p. 1), au principe du délai raisonnable de jugement visé à l'article 47, deuxième alinéa de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, au principe de la primauté du droit de l'Union, ainsi qu'au principe du respect de la dignité lorsque, dans l'hypothèse d'un réquisitoire introductif d'instance entaché de vices en ce que son contenu manque de clarté, est incomplet ou contradictoire, cette loi ne permet en aucun cas au procureur de remédier à ces vices en les régularisant à l'audience préliminaire au cours de laquelle ils ont été constatés et impose chaque fois au juge de clôturer la procédure juridictionnelle et de renvoyer l'affaire au procureur aux fins de l'établissement d'un nouveau réquisitoire, alors que cette façon de procéder occasionne un retard significatif de la procédure pénale et qu'il est possible de remédier à ces vices dès l'audience ?

Demande de décision préjudicielle présentée par l'Amtsgericht Nürnberg (Allemagne) le 21 octobre 2019 – Myflyright GmbH/SunExpressGünes Ekspres Havacilik A

(Affaire C-770/19)

(2020/C 27/21)

Langue de procédure: l'allemand

Juridiction de renvoi

Amtsgericht Nürnberg

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Myflyright GmbH

Partie défenderesse: SunExpressGünes Ekspres Havacilik A

L'affaire a été radiée du registre de la Cour par ordonnance du président de la Cour du 11 novembre 2019.
